VILLE DE PARIS

1898

Commission du Vieux Paris

Séance du jeudi 5 mai 1898.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de **M. le Préfet de la Seine**, président.

Assistent à la séance : MM. Alfred Lamouroux, Quentin-Bauchart, Chassaigne Goyon, Froment-Meurice, Levraud, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Edouard Detaille, Gosselin-Lenôtre, Guiffrey, Laugier, Charles Lucas, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Charles Normand, Jules Périn, Tourneux, Le Roux, Brown, Le Vayer, Georges Cain, Hyérard.

Secrétaires : MM. Lucien Lambeau, Ch. Sellier, Tesson.

Excusés : MM. Victorien Sardou, Léopold Delisle, Paul Viollet, Longnon.

M. le Président, à propos de l'adoption du procès-verbal, donne lecture d'une lettre de M. Charles Lucas, empêché d'assister au début de la séance, qui est ainsi conçue :

« *A Monsieur Alfred Lamouroux, vice-président de la Commission plénière du Vieux Paris.*

« Paris, 4 mai 1898.

« Monsieur et honoré Président,

« Je crains de ne pouvoir venir que tardivement, demain jeudi 5, à la Commission du Vieux Paris par suite d'une assemblée générale de la Société centrale des architectes français à laquelle je ne puis me dispenser d'assister, et je vous serai tout particulièrement obligé de vouloir bien attirer l'attention des membres de la Commission plénière sur les questions suivantes, déjà effleurées au reste dans la séance de la Commission de permanence tenue le 28 avril dernier :

« Il me paraîtrait intéressant de compléter les attributions de propriété des monuments historiques classés, tant à Paris que dans le département de la Seine, dont le dernier procès-verbal de la Commission a publié la liste.

« Je suppose que P. E. veut dire *propriété de l'Etat*, ce qui est un peu vague, étant données les nombreuses ramifications de l'Etat, et que P. p. veut dire *propriété privée ;* mais d'autres indications manquent et il y aurait intérêt à préciser quelques-unes de celles existantes ainsi que, peut-être, à exprimer quelques vœux pour augmenter le nombre des monuments classés.

« Ainsi, pour *la place Vendôme* et pour *la place Royale*, je crois que ce n'est pas seulement tel et tel hôtel ou telle maison qui sont classés, mais que c'est tout l'ensemble de la décoration architectonique de ces places qui

est soumis à des prescriptions empêchant de dénaturer cette décoration; il en est de même certainement pour les maisons formant trois des côtés du *jardin du Palais-Royal*, maisons qui ne sont pas classées dans la liste; mais un procès récent a encore prouvé que, dans ces maisons, il était impossible même de convertir un châssis à tabatière de comble du côté du jardin en une mansarde.

« En outre, je signalerai à la 1re Sous-commission l'intérêt que présente, au point de vue du classement, *l'ancien hôtel de Montholon*, situé boulevard Poissonnière, presque en face les magasins de bronzes Leblanc-Barbedienne. Cet hôtel, où fut fondée la *Nouvelle Revue*, dirigée par Mme Adam, a été construit, il y a un peu plus d'un siècle, pour le président de Montholon, par François Soufflot le Romain, neveu et élève du grand Soufflot, et est remarquable par l'ordonnance ionique qui décore sa façade en retraite sur le boulevard. Un portefeuille in-folio de dessins, conservé au département des Estampes de la Bibliothèque nationale, et dû à Le Queu, lui aussi élève du grand Soufflot, donne tous les détails de l'ornementation intérieure et même des objets mobiliers qui se voyaient autrefois dans cet hôtel, lequel fut et est resté un des plus remarquables types de l'architecture Louis XVI à Paris.

« La Société d'archéologie de Bruxelles ayant appris la constitution et les premiers travaux de la Commission du Vieux Paris, un de ses membres, chargé de la direction des fouilles, m'a écrit pour me demander les statuts de notre Commission. Je lui ai envoyé les procès-verbaux que j'avais sous la main et, avant-hier lundi 2 mai, la Société d'archéologie de Bruxelles a dû prendre une importante décision à ce sujet.

« Au sujet du rapport de notre collègue, M. Jules Périn, sur les communications venues de plusieurs grandes villes d'Europe et relatives aux dispositions prises par elles en vue de la conservation et de la restauration des monuments historiques, je pense qu'il y aurait lieu de tenir compte dans ce rapport de documents français du plus haut intérêt, tels que les *Instructions* rédigées, il y a plus d'un demi-siècle, par la Commission, alors récemment créée, des monuments historiques et que, après le dépouillement, par M. Périn, de son volumineux dossier, il y aurait lieu de confier, à la Commission de permanence par exemple, qui renferme des membres de chacune des trois Sous-commissions, la rédaction d'une sorte de *vade mecum* ou petit guide pratique des ouvriers employés à la démolition ou à la restauration de monuments présentant un intérêt historique ou artistique.

« J'ai à ce sujet l'honneur de joindre à cette lettre, pour les archives de la Commission, deux séries d'*Instructions* rédigées à cet effet par l'Institut royal des architectes britanniques et répandues par cet Institut dans tout l'empire britannique.

« J'aurais encore à vous rappeler la proposition faite de publier, au procès-verbal des séances de la Commission, la liste des immeubles offrant quelque intérêt qui sont fatalement atteints par les opérations de voirie; puis la création d'une médaille, aux *armes de la ville de Paris*, entourée de ces mots : *Commission du Vieux Paris*, qui pourrait être offerte, en argent ou en bronze, à tous ceux qui, n'appartenant pas à la Commission, lui rendraient de réels services, etc., etc.

« Mais cette lettre est déjà trop longue et il me reste à peine le temps de vous présenter l'expression de mes sentiments respectueux.

« Charles Lucas. »

Après la lecture de la lettre de M. Ch. Lucas, la Commission prend les décisions suivantas :

1° Renvoi à la 1re Sous-commission de la partie relative à la liste des monuments historiques.

A ce propos, M. le Président fait remarquer que la publication insérée au procès-verbal est la copie littérale de la liste officielle des monuments classés.

2° Invitation à la 3e Sous-commission de faire faire une reproduction de l'hôtel de Montholon, boulevard Poissonnière, et renvoi à la 1re Sous-commission pour classement.

3° Résolution tendant à faire le service des procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris à la Société d'archéologie de Bruxelles.

4° Renvoi à la Commission de permanence de la partie relative au rapport de M. Jules Périn, avec mission d'étudier la rédaction à faire d'un petit guide pratique des ouvriers employés aux démolitions ou restaurations des monuments.

5° Traduction et renvoi à la Commission de permanence, pour servir à la rédaction ci-dessus, des deux séries d'instructions rédigées par l'Institut royal des architectes britanniques.

6° Renvoi à la Commission de permanence de la proposition tendant à la remise d'une médaille aux collaborateurs de la Commission.

M. Alfred Lamouroux dit que la Commission de permanence, composée de membres des trois Sous-commissions, était chargée jusqu'ici de centraliser leurs travaux et de préparer l'ordre du jour des séances plénières.

Il estime qu'elle devrait avoir également des attributions d'exécution et de contrôle, puisque dans les intersessions elle représente la commission plénière. Ces attributions nouvelles lui permettraient par exemple d'assurer l'unité financière désirable pour le bon fonctionnement des trois sous-commissions. Elles permettraient aussi de suivre pas à pas l'emploi du crédit mis par le Conseil municipal à la disposition de la Commission du Vieux Paris.

M. le Président appuie cette proposition, dont la mise en pratique ne peut qu'être utile au bon fonctionnement de la Commission et à la sage répartition du crédit dont elle dispose.

Cette proposition est adoptée.

La Commission décide, en outre, que M. Brown, chargé de la régie du crédit dont il est question, sera adjoint à la Commission de permanence et devra lui soumettre, à chaque séance, la situation des dépenses engagées.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Carot, peintre-verrier, faisant suite à l'étude des verrières des anciennes églises de Paris :

« Paris, 5 mai 1898.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre du secrétaire de la Commission du Vieux Paris ainsi que le procès-verbal de la séance du jeudi 7 avril dernier et vous en remercie vivement. Je vous serais très obligé si vous vouliez bien être l'interprète de mes sentiments de gratitude envers les membres de cette commission dans votre prochaine séance.

« Voici quelques notes que je prends la liberté de vous adresser, ayant trait aux anciennes verrières des églises du vieux Paris, et pour faire suite au petit travail que vous avez bien voulu accueillir le mois dernier :

« ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

« L'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, est peut-être celle qui se trouve la plus riche en verrières anciennes; en voici la nomenclature sommaire :

« *Nef* (côté gauche).

« En entrant par le grand portail, à l'entrée de la nef, à gauche dans le haut, près la naissance des voûtes :

« 2e fenêtre.

« Une verrière à deux travées ; dans la première travée, assez complète, le Christ en croix; dans la deuxième travée, une descente de croix. Les deux panneaux du bas sont manquants et ont été remplacés par deux autres panneaux anciens représentant une armoirie soutenue par deux anges. En haut de cette fenêtre, dans le tympan, un médaillon; au centre, le Christ lavant les pieds à ses apôtres. Verrière du milieu du XVIe siècle.

« 3e fenêtre.

« Verrière à trois travées. L'ensemble de cette verrière, qui semble dater de la fin du XVIe siècle, devait représenter la résurrection du Christ. La travée du milieu, malgré quelques pièces maladroitement intercalées, est assez lisible. Dans la travée de droite, l'ordonnance des panneaux est mauvaise; plusieurs demanderaient à être descendus pour raccorder et faire suite à la travée du milieu. La travée de droite, telle qu'elle est placée en ce moment, paraît à peu près incompréhensible.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière, qui paraît être du commencement du XVIIe siècle, représente en trois travées le couronnement de la sainte Vierge. Le modelé des têtes est très fatigué par le temps, et la tête de la sainte Vierge elle-même ne semble pas appartenir à ce sujet et serait emprunté à une autre verrière. Le tympan ancien manquant a été remplacé par des panneaux de vitrerie moderne en couleurs qui font un effet désastreux pour la partie ancienne.

« *Nef* (côté droit).

« Sommet de la nef, à droite en entrant :

« 1re fenêtre.

« Cette verrière, du milieu du XVIe siècle,

représente en trois travées l'ascension du Christ. Il convient de signaler ici plusieurs grandes pièces bleues modernes nuisibles à l'effet et qui seraient à remplacer. Dans le tympan, qui est ancien, on remarque trois armoiries.

« 2e fenêtre.

« Cette verrière représente en trois travées l'incrédulité de saint Thomas. Dans la travée de droite, une partie d'un panneau étant manquante a été remplacée par des pièces bleues modernes qui font un effet aussi désagréable que possible. Dans le tympan, deux panneaux manquants ont été remplacés par de la vitrerie en rectangles blancs et peints à l'huile lourdement avec un gris tout à fait choquant.

« 3e fenêtre.

« En trois travées, cette verrière représente les disciples d'Emmaüs. Dans la travée de droite, la table autour de laquelle les convives sont assis devrait se continuer dans cette travée parallèlement, ainsi qu'il existe dans la travée de gauche ; de cette façon le personnage de droite deviendrait compréhensible. Cette erreur provient d'une restauration peu ancienne et serait facile à réparer. Les panneaux du tympan sont manquants et remplacés actuellement par de la vitrerie semblable à celle de la verrière précédente.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière représente en trois travées les saintes femmes arrivant au tombeau du Christ après sa résurrection. Signalons ici un grand nombre de pièces intercalées sans soin et sans aucune préoccupation de dessin et qui seraient à remplacer, particulièrement dans le ciel et dans une draperie d'un personnage à droite. Dans le tympan, deux armoiries anciennes. — Un panneau manquant a été remplacé par des rectangles blancs, peints à l'huile.

« Ces quatre verrières semblent être du milieu du XVIe siècle, et sont dans un état de solidité convenable.

« *Nef* (hauteur du jubé).

« Il ne subsiste plus dans la nef qu'une seule verrière dans les fenêtres situées immédiatement au-dessous des précédentes, elle est placée dans la 2e fenêtre à gauche en entrant dans l'église. Cette verrière représente en quatre travées une scène de l'apocalypse de saint Jean. Dans la partie inférieure, on remarque un grand nombre de personnages en costumes de l'époque de cette verrière, ils sont à genoux, et sont accompagnés de deux armoiries. Au centre du grand sujet, il manque plusieurs panneaux remplacés par des rectangles en verre blanc qui nuisent considérablement à l'aspect général. — Cette verrière est datée de 1614 et porte comme date de restauration 1861. Dans le tympan, un médaillon représentant l'Education de la sainte Vierge par sainte Anne.

« *Transept* (gauche).

« Le transept de gauche en entrant comporte deux verrières qui semblent être de la fin du XVIe siècle.

« 1re fenêtre.

« Verrière à quatre travées. Chaque travée provient ici de verrières différentes ; dans l'une : un fragment du baptême du Christ ; dans une autre : un Christ en croix, etc., etc.

« 3e fenêtre.

« Verrière à quatre travées et représentant la sainte Vierge debout entourée d'emblèmes et de banderolles sur lesquelles on lit des inscriptions tirées des litanies.

« *Transept* (droit).

« Le transept de droite possède deux verrières qui semblent être de la même époque que celles du transept de gauche.

« 2e fenêtre.

« Verrière à quatre travées représentant dans chacune d'elles une figure d'un saint patron (accompagnée dans le bas d'un donataire à genoux) : saint Nicolas, saint Jean-Baptiste, un saint évêque et sainte Catherine. Le tympan contient des figures d'anges et les emblèmes de l'agneau pascal.

« 3e fenêtre.

« Cette verrière représente en quatre travées la résurrection du Christ. Au premier plan, dans le bas à droite deux donataires à genoux aux pieds d'un saint patron.

« Dans le tympan plusieurs figures d'anges. Toutes ces verrières des transepts sont en bon état, autant qu'il est permis d'en juger étant donné la distance où l'on peut les regarder.

« *Chœur* (sommet).

« Les fenêtres situées dans le chœur au sommet près les voûtes sont au nombre de cinq ; elles sont toutes garnies de verrières

d'un coloris puissant et harmonieux et d'un dessin aussi large qu'expressif. L'état de conservation est très bon.

Ces verrières représentent les différentes apparitions du Christ après sa résurrection.

« 1re fenêtre (à gauche).

« Verrière à deux travées. Dans la 1re travée : Jésus se rendant en compagnie de deux disciples au bourg d'Emmaüs. Dans la seconde travée : les disciples reconnaissant Jésus à la fraction du pain.

« 2e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées le Christ apparaissant à sainte Madeleine dans le jardin. Dans le bas de la verrière, deux armoiries, une à gauche et l'autre à droite. Dans le tympan, le Père éternel entouré d'anges.

« 3e fenêtre (centre).

« Cette verrière représente en deux travées le Christ apparaissant à sa mère après la résurrection. Dans le bas du sujet, une armoirie à gauche et une à droite.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées le Christ apparaissant à saint Pierre. Une armoirie se voit dans le bas du sujet auprès du Christ.

« 5e fenêtre.

« Cette verrière représente en deux travées les saintes femmes apportant des parfums au tombeau du Christ après sa résurrection.

« *Chœur* (hauteur du jubé).

« Plusieurs grandes verrières sont situées dans le chœur au-dessous des précédentes, à la hauteur du jubé. Nous voyons, en commençant par la gauche :

« 1re fenêtre.

« Verrière représentant en quatre travées la Pentecôte. Dans le tympan représentant la sainte Trinité, plusieurs pièces ajoutées récemment font un très mauvais effet. Cette verrière, d'un grand intérêt décoratif, aurait besoin d'être nettoyée.

« La tête d'un personnage du premier plan est complètement brisée et devrait être remplacée.

« 2e fenêtre.

« Quatre travées. Verrière représentant en plusieurs scènes la légende d'un personnage de l'époque. Un panneau dans le bas de la travée de droite étant manquant a été remplacé par un panneau ancien, mais n'appartenant pas à cette verrière. Le tympan représente l'intérieur d'une église et des pèlerins agenouillés devant l'autel. Cette verrière, très intéressante au point de vue du vitrail même et des costumes représentés, aurait besoin d'un lavage complet et d'une légère restauration.

« 3e fenêtre.

« Verrière à cinq travées retraçant en dix grands médaillons la vie de la sainte Vierge. Dans le tympan, le couronnement.

« 5e fenêtre.

« Verrière à cinq travées représentant : dans la partie supérieure des deux travées de gauche, le baptême du Christ ; dans la partie supérieure des deux travées de droite, la transfiguration ; dans la travée du milieu, des anges avec des banderolles ; la partie inférieure retrace en cinq travées le martyre de saint Etienne, un donataire à genoux et ses armes, enfin, le tympan représente la sainte Trinité.

« 7e fenêtre.

« Verrière représentant en cinq travées et en plusieurs scènes l'histoire et le martyre de saint Etienne. Quelques pièces seraient à refaire dans la partie supérieure. Le tympan est moderne.

« Toutes les verrières du chœur (hauteur du jubé) sont du milieu du XVIe siècle, seule la 7e fenêtre paraît être du commencement du XVIIe siècle. L'état de solidité de ces verrières est assez convenable, plusieurs grillages extérieurs auraient pourtant besoin de légères réparations.

« *Bas-côtés.*

« Les fenêtres des bas-côtés conservent encore des fragments anciens importants et même des verrières entières.

« 4e fenêtre (à gauche en entrant).

« Cette fenêtre est garnie d'une verrière dont le sujet ne peut être donné, la partie inférieure manquante étant remplacée par des fragments anciens provenant d'une autre verrière. Notons pourtant que ces fragments sont très intéressants.

« 5e fenêtre.

« Trois travées. — Cette verrière est com-

posée d'une vitrerie au centre de laquelle se détache un saint évêque, vitrail de la fin du XVIe siècle; à droite, intercalée dans la vitrerie, une armoirie; à gauche, même disposition.

« *Bas-côté* (droit).

« 1re fenêtre.

« 3 travées. — Cette verrière se compose d'une vitrerie sur laquelle se détache un Christ en croix du commencement du XVIIe siècle. Au centre du tympan, une *pieta* de la fin du XVIe siècle.

« 2e fenêtre.

« Verrière représentant sur un fond de vitrerie une sainte reine faisant l'aumône. La figure paraît être de la fin du XVIe siècle.

« 4e fenêtre.

« Cette verrière, également de la fin du XVIe siècle représente en trois travées une scène de l'Eucharistie. Elle est très intéressante au point de vue de la composition et des costumes XVIe siècle qu'elle contient; elle est en bon état de conservation.

« 5e fenêtre.

« Trois travées. — La partie supérieure de cette verrière semble représenter le haut d'un jugement dernier; la partie inférieure est moderne, l'ensemble de cette verrière est assez médiocre.

« 7e fenêtre.

« Trois travées. — Au centre de cette fenêtre garnie d'une vitrerie se détache un médaillon émaillé de la fin du XVIIe siècle et représentant une Sainte famille; une armoirie à gauche placée dans la vitrerie, une autre également à droite.

« Toutes ces verrières des bas-côtés sont dans un état convenable de solidité quant à présent; il faudra pourtant prévoir à les remonter en plomb dans quelques années, car certaines d'entre elles, la 6e fenêtre par exemple, commencent à être fatiguées.

« *Chapelle de la Sainte-Vierge.*

« La chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur de l'église est décorée de six verrières formées de vitreries contenant chacune au centre un saint que l'on a encadré d'un fond bleu moderne peu harmonieux. La mise en plomb de ces fenêtres est très fatiguée, elle n'est d'ailleurs pas suffisamment maintenue, les panneaux étant posés sans aucune tringle. Les figures sont du XVIIe siècle et la vitrerie, ainsi que la mise en plomb du tout, paraît être du commencement de l'époque Louis-Philippe.

« *Chapelle des catéchismes.*

« La chapelle des catéchismes est décorée de nombreux petits travaux du XVIIe siècle et que l'on attribue généralement au petit-fils de Pinaigrier. Bien qu'appartenant à une époque que l'on qualifie aujourd'hui, un peu légèrement peut-être, de décadence, ces vitraux offrent de grandes finesses d'exécution et un éclat de couleur remarquable tant par le coloris du verre pris dans la masse que par les émaux apposés.

« Les jaunes à l'argent particulièrement ont un brillant et une transparence qui fait plaisir à voir. Plusieurs de ces petites scènes ont trait à l'Eucharistie et les autres à la vie de Jésus-Christ. Quelques-unes reproduisent presque exactement des compositions d'Albert Durer. Citons particulièrement la Cène.

« L'état de ces vitraux est assez convenable, étant donné leur emplacement, un grillage les protège intérieurement des accidents qui pourraient survenir des enfants. La mise en plomb paraît encore assez solide.

« ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

« L'église Saint-Eustache possède dans le haut du chœur six fenêtres à deux travées et cinq à une travée.

« Ces fenêtres sont toutes garnies de vitraux anciens.

« Dans la fenêtre située au centre, au-dessus de l'autel, le patron de l'église Saint-Eustache; au-dessus une petite figure de femme tenant une palme, et tout en haut une grande figure du Christ.

« Chacune des autres verrières se compose d'une grande figure se détachant sur un fond d'architecture en grisaille. La première à droite du Christ représente saint Pierre, celle de gauche représente saint Paul tenant l'épée. Les autres apôtres se suivent ainsi chacun dans une travée. Enfin les deux dernières travées à droite et les deux dernières à gauche représentent les quatre grands docteurs de l'Église. Ces verrières sont signées dans un cartouche au sommet : Soulignac, 1631. Elles ont été restaurées en 1850 et en 1858 par M. Lafaye, sous la direction de M. Baltard,

aux frais de la Ville de Paris, ainsi qu'il est marqué dans deux cartouches situés au sommet de deux des verrières.

« Les cartons de ces verrières sont généralement attribués à Philippe de Champagne, bien qu'il n'existe aucune preuve de ce fait autre que les dires des monographies, lesquelles sont ordinairement si bourrées d'erreurs au point de vue du vitrail et se contredisent si complètement que je n'ai pas cru devoir y avoir recours dans cette étude pour aucune église.

« L'état de solidité de ces belles verrières de Saint-Eustache est bon, la pose en est convenable.

« Il existe dans les autres fenêtres du haut de cette église des bordures peintes et émaillées de couleurs datées de 1634, elles font cadres aux vitreries anciennes de ces fenêtres.

« SAINTE-CHAPELLE.

« Les vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris ont été restaurés sous la direction de Viollet-Le-Duc, en 1838 et pendant les trois années suivantes. A la suite d'un concours, la restauration en fut confiée à plusieurs peintres-verriers. L'état actuel de solidité de ces vitraux est très bon et la pose semble avoir été faite avec un grand soin. Toutes les verrières du chœur, sept fenêtres à deux travées, et celles des deux côtés latéraux de la chapelle, huit fenêtres à quatre travées, sont du milieu du XIIIe siècle (réserve faite pourtant pour les parties refaites ou restaurées de ces verrières et qui sont très importantes).

« Ces fenêtres se composent toutes de petits médaillons superposés.

« La grande rose située au-dessus de l'entrée de la Sainte-Chapelle est décorée de vitraux qui semblent dater du commencement du XVe siècle. Ils ont été très restaurés également et leur état de solidité est bon. Ajoutons en terminant qu'il serait utile de réparer les quelques petits trous dans les vitraux qui déparent actuellement l'ensemble de ces verrières et de la Sainte-Chapelle elle-même.

« NOTRE-DAME DE PARIS.

« Notre belle cathédrale de Paris ne possède comme vitraux anciens que les deux grandes roses situées, l'une au transept droit, et l'autre au transept gauche de l'église. Ces deux roses ont été restaurées sous la direction de Viollet-Le-Duc, vers 1855. Il est croyable que cette restauration a été faite par M. Coffetier, peintre-verrier à Paris et décédé depuis. Ces vitraux sont en très bon état et leur degré de solidité paraît très convenable, autant qu'il est permis d'en juger sans échafaudage. Ces deux roses datent du milieu du XIIIe siècle et sont absolument admirables de coloris et de finesse d'exécution.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Henri Carot,
« peintre-verrier,
« rue Boissonnade, 16, Paris. »

La Commission remercie vivement M. Carot de sa nouvelle et intéressante communication et décide de la renvoyer à la 1re Sous-commission, qui voudra bien rechercher quels seront les moyens à employer pour arriver à la réalisation des restaurations signalées.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. P. Arondel, 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, annonçant qu'il tient à la disposition de la Commission un plan de l'abbé Delagrive intitulé « Plan des fontaines de la Ville et des faubourgs de Paris ».

Ce plan contient les différentes conduites d'eaux de source et de rivière, la distinction des eaux du Roi et de celles qui appartiennent à la Ville; les châteaux d'eaux, les regards et réservoirs avec les noms des fontaines et des rues où passent les tuyaux de distribution ; il indique aussi les puits entretenus en différents quartiers pour la commodité et les besoins du public.

Des remerciements seront adressés à M. P. Arondel et sa lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. le Président communique une lettre de M. Gaillard fils relative à la chapelle des Enfants-Rouges et indiquant que le chevet, une partie de la nef et la sacristie existent encore et font actuellement partie de l'immeuble portant, rue des Archives, le n° 92, et dont l'extérieur est visible du passage situé au n° 90 de ladite rue.

Le signataire ajoute qu'il se tient à la disposition de la Commission pour tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin à ce sujet.

La Commission décide que des remercie-

ments seront envoyés à M. Gaillard fils et renvoie sa communication à la 1re Sous-commission.

M. le Président donne ensuite lecture des deux communications suivantes relatives à des décisions prises dans la Commission dans une précédente séance et émanant de la direction des services municipaux d'Architecture et de la direction des Affaires départementales :

1° *Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*

« En réponse à une lettre du 14 mars dernier lui faisant connaître les vœux émis par la Commission du Vieux Paris, le soussigné a l'honneur de transmettre les renseignements ci-après à M. le Secrétaire de cette Commission. Des instructions ont été données au service du Plan et au bureau des Traités et Acquisitions pour que les plans parcellaires des immeubles expropriés pour être démolis pouvant contenir des objets intéressants au point de vue artistique ou au point de vue archéologique soient transmis avant l'adjudication des matériaux à la Commission.

« Le cahier des charges préparé pour les adjudications de démolitions dont un exemplaire est ci-joint contient depuis longtemps des clauses réservant pour la Ville de Paris les objets d'art et d'antiquité dignes d'être conservés.

« Relativement à la tour du Prieuré, le soussigné a l'honneur de faire connaître à M. Lucien Lambeau que la Commission des indemnités doit examiner prochainement la question de la rétrocession à l'État des parcelles situées en dehors des alignements de la rue Réaumur et qui permettront d'isoler de ce côté le Conservatoire des arts et métiers.

« Enfin, en ce qui concerne la tour de Jean sans Peur, un rapport et des propositions ont été demandés à M. Gion, architecte de la 1re section, en vue de mettre en état de propreté la tour dont il s'agit et d'en faciliter l'accès aux visiteurs.

« Paris, le 25 avril 1898.

« *Le directeur administratif des services d'Architecture et des Promenades et Plantations,*

« Bouvard. »

2° *Note pour M. le Secrétaire de la Commission du Vieux Paris.*

« En réponse à la note du 14 mars 1898, le soussigné informe M. Lucien Lambeau qu'une circulaire est adressée aux architectes du Département pour les aviser de prévenir directement le musée Carnavalet lorsqu'ils entreprennent des fouilles ou démolitions pouvant intéresser la Ville de Paris au point de vue archéologique.

« Pour le directeur des Affaires départementales :

« *Le chef du service d'Architecture du Département,*

« Charles Louvard. »

M. Alfred Lamouroux donne connaissance d'une lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil demandant le concours de la Commission du Vieux Paris pour la pose d'une plaque commémorative avec buste ou médaillon sur la maison qu'habita La Tour d'Auvergne rue Raynouard, n° 21, anciennement rue Basse, n° 66, à Passy.

A la suite de cette communication, la Commission décide de renvoyer, avec avis favorable, la lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil au Comité des inscriptions parisiennes.

Il est, en outre, décidé que la 1re Sous-commission se rendra à Passy pour vérification de la maison indiquée.

La reproduction de cette maison est également renvoyée à la 3e Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux donne lecture d'une lettre de M. Pierre Delcourt, secrétaire général de la Société du Vieux Montmartre, relative à la maison de la rue Transnonain, n° 12, actuellement rue Beaubourg, n° 62.

M. Delcourt signale la prochaine démolition de cette maison, qui n'est autre que celle où s'accomplirent, le 14 avril 1834, les terribles scènes connues sous le nom de Massacres de la rue Transnonain. Il estime que diverses vues photographiques de cet immeuble pourraient être prises avant sa disparition.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Delcourt pour sa communication.

La lettre est renvoyée à la 1re Sous-commission pour vérification et à la 3e Sous-commission pour reproduction de la maison signalée.

M. Alfred Lamouroux présente à la Commission deux épreuves photographiques remises par M. Victorien Sardou et repré-

sentant le portail d'une église gothique de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle. Ce portail est appliqué sur un bâtiment moderne situé au fond d'une cour de la rue de Varenne, n° 16.

M. Gosselin-Lenôtre dit qu'il a été impossible, jusqu'ici, de savoir d'où provenait ce morceau d'architecture; il ne serait pas éloigné de croire, cependant, qu'il a fait partie du Musée des monuments français formé par Lenoir. Lors de la dispersion de ce musée, il aurait été acquis par un amateur qui l'aurait fait appliquer sur son immeuble.

M. Alfred Lamouroux partage l'avis de M. Gosselin-Lenôtre. Cette façade n'est, en effet, qu'un placage et n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'église des Récollettes, religieuses qui s'étaient établies en ce lieu en 1638 seulement. Quoi qu'il en soit, il estime qu'il serait intéressant pour la Ville de conserver ce portail; l'immeuble sur lequel il est appliqué va être démoli pour le prolongement du boulevard Raspail. Il pense qu'il est du devoir de la Commission de signaler cette affaire à M. le Directeur des services municipaux d'Architecture pour qu'il prenne, en temps utile, les mesures nécessaires.

Adopté.

Le même membre communique une épreuve photographique représentant la partie du mur de l'enceinte de Philippe-Auguste situé rue d'Arras, n° 9. Cette épreuve est gracieusement offerte par M. Noviant, 3, passage des Thermopyles, pour faire suite à son intéressante communication de la dernière séance. M. Noviant pense qu'il serait intéressant d'apposer sur cette maison une plaque commémorative indiquant l'existence du fragment de mur dont il s'agit.

La Commission décide que des remerciements seront adressés à M. Noviant et renvoie sa lettre au Comité des inscriptions parisiennes.

M. le Président annonce qu'il a reçu des municipalités suivantes des communications relatives aux mesures adoptées par elles pour la conservation des vestiges historiques et artistiques :

Cologne,
Aix-la-Chapelle,
Berlin,
Valence,
Orléans,
Milan,
Athènes,
Munich,
Odessa,
Varsovie,
Dresde,
Christiania,
Moscou,
Marseille,
Liverpool,
Gênes,
Nantes,
Francfort,
Glasgow,
Amsterdam,
Bruxelles.

La Commission invite M. Jules Périn à lui présenter un rapport complémentaire sur ces communications.

M. Jules Périn donne lecture du rapport qu'il a été chargé de rédiger à la dernière séance sur des communications analogues envoyées par un certain nombre de municipalités :

« *Rapport sur les réponses, faites, par les municipalités françaises et étrangères, à la demande de renseignements sur les mesures qu'elles pouvaient avoir prises pour la conservation de leurs monuments et richesses d'art, qui leur avait été adressée (sur le désir exprimé par la Commission du Vieux Paris) par M. le Préfet de la Seine.*

« La Commission du Vieux Paris ayant désiré s'enquérir de l'état des mesures prises par les municipalités françaises et même étrangères, afin d'assurer la conservation des monuments présentant un intérêt archéologique, historique et artistique, s'est adressée directement à elles, par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Seine, son président.

« Un certain nombre de ces municipalités ont fait parvenir leurs réponses.

« De ces réponses, il résulte que l'initiative prise par la Ville de Paris, de constituer une Commission spéciale en vue de sauvegarder ses vieux édifices et de recueillir tous vestiges précieux pour l'histoire de l'art qui pourraient être découverts dans le sol de la cité et de ses abords, est appréciée avec faveur.

« Mais, jusqu'ici, son exemple n'a trouvé d'imitatrice que dans la ville de Lyon, laquelle vient d'organiser une Commission en tout semblable à la Commission parisienne et qui s'est inspirée de son organisation.

« Les villes principales de France, telles que Bordeaux, Dijon, Lille, déclarent qu'elles n'ont pas créé de Commission ayant pour

objet de rechercher les vestiges de leurs vieilles cités. Mais nous croyons devoir ajouter que la communication qui leur a été faite de l'existence de la Commission du Vieux Paris pourrait avoir cette heureuse influence de les inciter à constituer aussi des commissions spéciales.

« Les municipalités se reposent, en général, du soin de veiller à la conservation de leurs monuments, de recueillir les objets antiques et autres provenant des fouilles locales, soit sur MM. les conservateurs des musées, soit le plus souvent sur les sociétés d'archéologie départementales ou municipales.

« D'ailleurs, disent-elles, les monuments historiques sont placés sous la surveillance directe d'une Commission spéciale nommée par arrêté préfectoral.

« Nous devons signaler, toutefois, particulièrement la ville de Nîmes, qui a chargé son conservateur du musée de surveiller les travaux entrepris sur son territoire, et même, qui, toutes les fois qu'il y a lieu, prépose « des agents désignés par lui, pour recueillir « les objets antiques mis à jour à la suite « des fouilles nécessitées par les travaux pu- « blics. »

« Les villes de Bordeaux et Nîmes ne manquent jamais, la première, lorsqu'elle vend un immeuble ou un terrain, d'insérer dans son cahier des charges une clause par laquelle elle se réserve les objets anciens trouvés dans les fouilles ou qui font partie de l'immeuble, tels que : pierres, cercueils, inscriptions, balcons, ferrures, fragments de statues, etc. (ces objets signalés sont soumis à l'examen du conservateur du musée, qui les fait ou non retirer, selon qu'il le juge à propos); la deuxième spécifie, dans ses cahiers des charges relatifs aux travaux, que tous les objets découverts par les entrepreneurs et tous les vestiges intéressant l'archéologie sont la propriété de la Ville.

« Si maintenant nous dépouillons les réponses faites par les municipalités des pays étrangers, nous voyons que Bruges compte sur la sollicitude de sa *Société d'archéologie;* que Genève n'a point encore adopté de mesures pour la recherche des vestiges du vieux Genève; que Berne se repose complètement sur son archiviste, sur sa *Société d'histoire du canton de Berne*, sur la Commission d'administration et de surveillance de son musée historique : toutefois, dans l'exécution des travaux que fait faire l'Etat de Berne, toujours sont réservés les objets qui présentent quelque intérêt historique, découverts dans le cours des travaux ou dans les fouilles opérées; Turin n'a pris encore aucune disposition qui se rapporte à la sauvegarde de ses édifices, mais il existe un bureau pour la conservation des monuments du Piémont et de la Ligurie.

« Les villes d'Angleterre : Birmingham, Bradford, Manchester, n'ont pas jusqu'ici adopté de mesures telles que celle qui a été prise par la Ville de Paris : la première est, pour la plus grande partie, une ville moderne; aussi n'a-t-elle pas jugé qu'il fût nécessaire de prendre des mesures générales pour la conservation des édifices anciens, qui lui font défaut; la seconde estime qu'il est suppléé à l'œuvre entreprise par la Commission parisienne par la *Historical and antiquarian Society;* enfin la troisième nous a adressé une série de rapports de sa *Court Leet* et de comptes des constables de cette ville.

« Si donc l'enquête, ainsi ouverte, n'a pas fait connaître que la municipalité parisienne ait été devancée par quelque autre ville dans la constitution d'une Commission spéciale à la conservation de ses vieux monuments et de ses richesses d'art, et s'il est démontré que c'est à elle que revient la priorité de cette mesure, on peut attendre des investigations auxquelles s'est livrée la Préfecture de la Seine ce résultat utile que cette enquête aura mis en éveil les municipalités françaises et étrangères sur ce que la capitale de la France a cru devoir faire précisément pour sauvegarder enfin ce qu'elle estime constituer son patrimoine archéologique et artistique. »

M. Jules Périn donne également lecture de son rapport sur les ouvrages suivants offerts à la Commission par M. Charles Magne, officier d'académie, secrétaire de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, comité d'études historiques, archéologiques et artistiques des V[e] et XIII[e] arrondissements de Paris :

1° *Répertoire archéologique (disposé par rues) des objets antiques (époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne), recueillis dans les fouilles du* V[e] *arrondissement;*

2° *La Céramique parisienne du* XIII[e] *siècle :* poteries funéraires et poteries à usage domestique;

3° *Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* (angle de la rue Clovis et rue du Cardinal-Lemoine) : mur, bas rempart, fossé.

M. Jules Périn se félicite particulièrement d'avoir été chargé par la Commission de lui faire connaître, plus en détail que par la re-

production de leurs titres, les savants travaux de M. Charles Magne.

Cet archéologue émérite s'est fait — à l'instar de son ami Eugène Toulouze — l'explorateur du sommet et des versants du « mons Lucotitius », dont le sol recèle, on le sait, de nombreuses épaves des populations qui, depuis les temps préhistoriques, gaulois, romains, gallo-romains, francs, etc., jusqu'à nous, ont habité ces parages. Et les objets divers par lui recueillis dans les fouilles, patiemment suivies, ont été étiquetés avec soin et méthodiquement classés, ce qui a permis au collectionneur de dresser l'inventaire de ses richesses en le disposant par rues, et même par numéros de maisons, avec un plan indicatif des emplacements explorés et les dates des découvertes décrites. Ce *Répertoire* est assurément un document fort intéressant pour l'archéologie parisienne, au point de vue des justifications matérielles qu'elle peut produire.

Et — pourquoi ne le dirais-je pas ? — le vœu de M. Charles Magne comme le mien, car nous sommes tous deux partisans de la *localisation* des trouvailles, serait que, lorsque M. Magne consentirait à se démunir de sa riche collection, elle puisse être conservée sur la butte Sainte-Geneviève elle-même, dans un musée local (d'arrondissement), si le maire du Ve arrondissement pouvait disposer du moindre emplacement pour cette destination. A défaut de ce musée, cette collection d'objets antiques mériterait bien de se voir réserver une place spéciale dans l'une des vitrines du musée municipal Carnavalet. Elle est, en effet, de celles que la Commission du Vieux Paris doit convoiter pour compléter ses preuves d'honneur de la vieille cité.

Les spécimens de *céramique parisienne* au moyen âge (XIIIe siècle) choisis par M. Magne dans sa collection nous initient aux pratiques funéraires comme à la vie domestique de nos pères. On remarquera surtout le grand vase orné de dessins quadrillés, probablement unique en son genre.

M. Charles Magne devait, naturellement, s'intéresser aux *fouilles et découvertes faites au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* lorsqu'un tronçon de ce mur a été mis à découvert par la construction de la maison d'angle de la rue Clovis et de la rue du Cardinal-Lemoine. Ses relevés géométraux du mur, du bas-rempart, du fossé, faits en coupe et en élévation, montrent exactement quelle était l'ancienne fortification dite de Philippe-Auguste. Chaque couche du terrain creusé a fourni son appoint d'objets antiques ou du moyen âge et du XVe au XVIIIe siècle, pieusement recueillis.

Les publications de M. Charles Magne devront enrichir la série archéologique de la bibliothèque du musée Carnavalet.

M. Alfred Lamouroux remercie, au nom de la Commission, M. Jules Périn de ses intéressants rapports en laissant à l'auteur des ouvrages communiqués la responsabilité de ses appréciations personnelles, puis il donne connaissance des travaux et communications de la 1re Sous-commission.

1° Changement des noms des rues et du numérotage des maisons.

Il est nécessaire que la 1re Sous-commission soit informée de ces changements, afin de rectifier les fiches d'inventaire au fur et à mesure des modifications.

M. Mareuse dit que, pour les changements anciens, ce travail a été soigneusement établi et publié par l'Administration, dans la *Nomenclature des voies publiques et privées.*

M. Alfred Lamouroux répond que la proposition de la Commission envisage les changements futurs.

Cette proposition est acceptée et renvoyée à l'Administration.

2° Inventaire des œuvres d'art et des souvenirs historiques dépendant de l'Assistance publique.

M. Alfred Lamouroux informe la Commission que M. Breuillé a bien voulu, d'accord avec M. Lucipia, porter la question devant le Conseil de surveillance de l'administration de l'Assistance publique et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'une solution favorable sera donnée prochainement.

M. le Président insiste sur la nécessité de procéder à un inventaire descriptif et de provoquer des mesures de conservation ; il appelle notamment l'attention de M. Cain sur les objets réunis à la Pharmacie centrale.

M. Cain dit que des pourparlers avaient déjà été entamés avec M. Peyron, ancien directeur de l'Assistance publique, lequel était favorable à l'idée de la centralisation au musée Carnavalet des objets d'art appartenant à l'Assistance publique, en y mettant comme condition l'aménagement d'une salle spéciale dépendant de son administration.

M. le Président dit que les objets que l'on

transportera à Carnavalet seront considérés comme en dépôt.

M. Alfred Lamouroux dit qu'il ne doit pas y avoir de doute sur l'utilité des mesures de conservation à appliquer aux objets qui resteront en place et dont l'inventaire descriptif s'impose.

M. le Président répond que cette utilit est évidente et qu'il faut faire l'inventaire.

3° Points de repère de l'inondation de 1740.

M. Alfred Lamouroux rappelle que M. Coyecque a signalé deux repères de l'inondation de 1740 : l'un sur le mur de l'hôpital Trousseau, l'autre à l'hospice des Quinze-Vingts, en demandant que des mesures de protection soient prises pour assurer la conservation de ces deux souvenirs.

A ce sujet, M. Périn, parlant de cette inondation, a cité l'obligation dans laquelle s'étaient trouvés les Bernardins de surélever le sol de leur église, qui avait été détruit par les eaux; de même, M. Gosselin-Lenôtre a dit que l'eau était arrivée jusqu'à l'église Saint-Laurent.

M. Mareuse dit qu'effectivement, en 1740, les eaux de Ménilmontant, refoulées par la Seine,ont envahi le quartier Saint-Laurent et qu'une carte complète de cette inondation existe.

M. Alfred Lamouroux propose de demander au service de la Navigation une carte indiquant les différents repères existant sur les bords de la Seine afin de faire une étude d'ensemble qui serait soumise à la Commission.

Cette proposition est adoptée et la 1re Sous-commission est chargée du rapport.

4° Mire de Montmartre.

M. Alfred Lamouroux signale la mire de Montmartre, établie pour la détermination du méridien de Paris et au sujet de laquelle il y aurait lieu de prendre des mesures de conservation nécessitées par son mauvais état.

M. Mareuse appuie cette proposition et donne communication d'un plan en élévation de ce monument en insistant sur la nécessité de le faire réparer au plus tôt.

L'inscription suivante est gravée sur l'une des faces du piédestal :

L'AN MDCCXXXVI
CET OBELISQUE
A ETE ELEVE PAR ORDRE
DV ROI
POVR SERVIR
D'ALIGNEMENT A LA
MÉRIDIENNE DE PARIS
DV COTE DU NORD
SON AXE EST A
2,931 TOISES DEUX PIEDS
DE LA FACE MÉRIDIONALE
DE L'OBSERVATOIRE.

Il est décidé que la 1re Sous-commission se rendra sur place pour constater l'état de la mire de Montmartre, étudier les moyens de l'isoler et d'en assurer la conservation.

La 3e Sous-commission devra en faire prendre une vue.

5° Rapport sur le livre de M. Jaubert relatif à la climatologie de Paris.

M. Alfred Lamouroux propose que l'intéressant ouvrage de M. Jaubert sur le climat de Paris soit étudié et analysé spécialement pour la Commission.

M. Bunel accepte de se charger de ce travail.

6° Regards des eaux de Belleville.

La 1re Sous-commission est chargée de rechercher les anciens regards, de les visiter et de dresser un rapport sur leur état de conservation et sur l'intérêt qu'ils présentent.

7° Impression du tableau des opérations de voirie.

M. Alfred Lamouroux dit que le tableau indicatif des opérations de voirie devant être exécuté prochainement et qui contient la liste des maisons devant disparaître a semblé assez intéressant à la 1re Sous-commission pour que son impression dans le procès-verbal soit proposée, si toutefois il n'y a pas d'inconvénient à cette publication.

M. le Président fait savoir que les travaux en question ont fait l'objet de délibérations du Conseil municipal mentionnées dans le *Bulletin municipal officiel* et que par conséquent leur exécution est connue.

Opérations de voirie devant être exécutées prochainement (6 avril 1898).

ARRONDISSEMENTS	VOIES	NATURE DES TRAVAUX	MAISONS A DÉMOLIR
1er	Rue des Prêcheurs....	Élargissement.	Rue Saint-Denis, 81-83; rue des Prêcheurs, 1-3.
1er	Rue Croix-des-Petits-Champs............	Id.	Même, rue 12.
1er	Rue Mondétour.......	Prolongement.	Rue Rambuteau, 104; rue Mondétour, 7, 9, 11: rue Pirouette, 2, 4, 6, 8.
2e	Rue de la Banque.....	»	Même rue, 4.
3e	Rue Beaubourg.......	Élargissement.	Même rue, 31, 33, 35, 42.
4e	Rue Beaubourg.......	Prolongement.	Rue Saint-Merri, 20, 22, 24, 26.
4e	Rue du Renard.......	Élargissement.	Rue de Rivoli, 72; rue du Renard, 2 à 20; rue de la Verrerie, 73 et 75.
4e	Rue des Lions........	Prolongement.	Ancienne caserne des Célestins.
5e	Rue Saint-Médard.....	Élargissement.	Même rue, 23.
5e	Rue Saint-Jacques....	Id.	Même rue, 8, 10.
5e	Rivière de Bièvre.....	Couverture.	Rue Pascal, 16, 18.
5e	Rue Censier..........	Élargissement.	Même rue, 18, 20, 22.
5e	Rue des Bourdonnais..	Id.	Même rue, 9, 13.
5e	Rue Dante...........	Prolongement.	Rue Domat, 20 à 26: rue Saint-Jacques, 29; rue Galande, 45 à 57.
6e	Rue Danton..........	Id.	Place Saint-André-des-Arts, 11; rue Suger, 3; rue des Poitevins, 6 à 12; rue Serpente, 24, 26; rue Mignon, 2.
6e	Rue de Sèvres........	Élargissement.	Même rue, 4, 6.
7e	Boulevard Raspail.....	Prolongement.	Rue de Varenne, 7, 9, 11; rue de la Chaise, 20, 24.
7e	Rue Vaneau..........	Élargissement.	Même rue, 60, 62, 64, 66, 84, 82, 86, 57, 65, 67, 71, 73, 75, 77, 81.
7e	Rue Vaneau..........	Id.	Même rue, 59, 61, 63, 65, 83, 85.
7e	Rue La Boëtie........	Id.	Même rue, 31, 35, 37, 45, 47, 51, 57, 59; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 150, 152.
9e	Rue Rodier...........	Prolongement.	Rue Milton, 24.
9e	Rue de Mogador......	Id.	Rue de la Victoire, 86; rue de la Chaussée-d'Antin, 47, 49.
10e	Impasse de Lancry....	Id.	Rue Albouy, 26.
10e	Rue de Paradis... ...	Élargissement.	Même rue, 2.
11e	Rue Fromont.........	Prolongement.	Rue Sedaine, 30 *bis*; rue de la Roquette, 47.
11e	Cité des Bluets........	Id.	Même rue, 6, 8, 12, 14, 16, 13 à 33.
12e	Rue du Sahel........	Id.	Rue des Marguettes, 3, 5; rue Michel-Bizot, 128, 130, 132.
12e	Rue de Charenton.....	Élargissement.	Même rue, 52, 64, 66.
12e	Rue de la Brèche-aux-Loups.............	Id.	Même rue, 44, 50, 52; rue de la Lancette, 13 à 23.
12e	Rue Nicolaï..........	Prolongement.	Rue Claude-Decaen, 79.
13e	Rue Harvey.........	Élargissement.	Même rue, 2, 4.
13e	Rues Wurtz et Vergnaud............	Prolongement.	Rue de la Glacière, 109 à 113, 121.
13e	Place Pinel...........	Élargissement.	Rue Esquirol, 1, 3.
13e	Rue Brillat-Savarin....	»	Même rue, 42, 44, 76, 55, 61, 79; rue de l'Amiral-Mouchez, 25 à 47, 55, 57.
13e	Rue Nouvelle.........	»	Rue du Chevaleret, 23 à 35; rue de Patay, 24 et 30; rue du Dessous-des-Berges, 44, 50, 52.

ARRONDISSEMENTS	VOIES	NATURE DES TRAVAUX	MAISONS A DÉMOLIR
13e	Rue du Dessous-des-Berges.	Élargissement.	Même rue, 3, 11, 15, 17 à 21, 18 à 22.
13e	Rue du Moulin-des-Prés.	Relèvement.	Même rue, 71, 73, 77, 85.
14e	Rue Didot	Élargissement.	Même rue, 27 à 35.
14e	Boulevard Brune	Id.	Avenue d'Orléans, 140 à 146.
14e	Rue Daguerre	Id.	Même rue, 2, 4, 6, 10, 14.
14e	Rue de la Tombe-Issoire	Id.	Même rue, 83, 85, 87, 93.
14e	Rue du Moulin-de-la-Vierge.	Prolongement.	Rue de l'Ouest, 127, 127 *bis*; rue Decrès, 24, 26.
14e	Rue Boissonnade	Id.	Rue Denfert-Rochereau, 68, 70; rue Campagne-Première, 5, 7, 9, 13, 17.
15e	Rue Lacordaire.......	Id.	Même rue, 9.
15e	Rue Violet...........	Élargissement.	Rue Dupleix, 31.
15e	Rue Herr.............	Ouverture.	Rue de l'Église, 93 à 97, 90, 92; rue de Javel, 142 à 160; rue de la Convention, 111, 115, 106 à 112.
			Même rue, 5 à 17; rue Duranton, 7; rue de Lourmel, 139 à 167, 174 à 208; rue Saint-Charles, 215, 225, 231.
15e	Rue des Fourneaux...	Élargissement.	Même rue, 4, 6, 22, 24, 40, 42.
15e	Rue de Vouillé.......	Id.	Même rue, 59 à 71.
16e	Quai d'Auteuil	Id.	Même quai, 176.
16e	Rue de Chaillot	Id.	Même rue, 35, 43, 45.
16e	Boulevard Flandrin ...	Ouverture.	Impasse Cothenet, 12 *bis*.
16e	Boulev. Émile-Augier..	Prolongement.	Rue de la Pompe, 31, 35 à 39.
17e	Rue Gustave-Flaubert.	Id.	Rue Rennequin, 16, 18.
17e	Rue Cardinet.........	Élargissement.	Même rue, 107, 109, 111.
17e	Rue Jean-Leclaire	Prolongement.	Rue Lagille (sans numéro).
17e	Impasse Saint Ouen...	Id.	Avenue de Saint-Ouen, 103.
18e	Rue du Poteau.......	Élargissement.	Même rue, 49, 51, 53, 55, 65, 50.
18e	Impasse Dupuy.......	Prolongement.	Rue Pajol, 39; rue de La Chapelle 62.
18e	Rue Richomme.......	Id.	Même rue, 14, 16; rue des Poissonniers, 12.
18e	Rue Stephenson	Id.	Rue de Jessaint, 11, 13, 15, 17; boulevard de La Chapelle, 50, 52, 54.
18e	Rne Custine..........	Id.	Rue Lécuyer, 3 à 13; rue Lambert, 12 à 32; rue Labat, 62 à 68; rue Ramey, 31 *bis* à 37.
19e	Rue Rampal	Id.	Rue de Belleville, 37, 39.
19e	Rue de la Mouzaïa ...	Id.	Boulevard Sérurier, 105; rue des Lilas, 32 à 36; Petite rue des Lilas, 12.
20e	Rue du Télégraphe ...	Élargissement.	Rue de Belleville, 244.
20e	Rue des Couronnes ...	Id.	Rue Julien-Lacroix, 34.
20e	Rue de la Croix-Saint-Simon.	Prolongement.	Rue des Maraîchers, 68 à 82.
20e	Rue de la Chine	Élargissement.	Même rue, 43 à 61, 22, 32 à 50.
20e	Rue Belgrand	Prolongement.	Rue de la Py, 10, 16 à 24; rue de Bagnolet, 177, 183, 185.
20e	Rue de Buzenval.....	Id.	Rue des Haies, 22 à 28; rue d'Avron, 30, 32, 41; rue des Grands-Champs, 2.
20e	Rue Orfila...........	Id.	Même rue, 5, 37, 39, 69, 77, 85, 4, 6, 10, 74, 78, 80, 104, 106.
20e	Rue Piat............	Id.	Même rue, 12, 14, 16; rue des Envierges, 6 à 18, 26 à 34; rue des Couronnes, 81.
			Passage de la Mare, 14 à 18 *ter*, 7, 13 à 21 *bis*.

La 1re Sous-commission est chargée d'établir un rapport sur chacune de ces opérations.

8° Dépouillement des catalogues des musées.

M. Alfred Lamouroux demande à M. le Préfet de la Seine de vouloir bien procurer à la 1re Sous-commission les catalogues des musées de l'État afin que l'on puisse opérer un dépouillement permettant de connaître les œuvres d'art et souvenirs intéressant l'histoire de Paris. Ce dépouillement constituerait déjà une partie notable de l'inventaire général.

M. le Président dit qu'il est très favorable à ce projet, et M. Brown est prié de demander les catalogues en question.

9° Étude des vitraux des églises de Paris par M. Carot.

M. Alfred Lamouroux expose que le travail important de M. Carot sur l'état des verrières des églises de Paris pourrait être étudié au fur et à mesure des communications de l'éminent artiste, de manière à pourvoir au plus urgent et à saisir M. le Préfet de la Seine de propositions tendant à la conservation de ces œuvres d'art.

M. le Président donne son assentiment à cette proposition, qui est ensuite approuvée et renvoyée à la 1re Sous-commission.

10° Communication de M. Gosselin-Lenôtre.

M. Gosselin-Lenôtre informe la Commission qu'il a examiné au Ministère de la Justice une vingtaine de cartons contenant des dossiers d'instructions judiciaires, relatifs à des faits historiques importants, intéressant la Ville de Paris, la prise de la Bastille notamment. Il offre de communiquer à la Commission — après entente avec le ministre — l'inventaire des documents qu'il classe actuellement.

La Commission accepte et remercie M. Gosselin-Lenôtre de sa communication.

M. Tesson rend compte de l'excursion de la 1re Sous-commission :

Le 25 avril dernier, la 1re Sous-commission s'est réunie à l'hôpital de la Charité dans le cabinet de M. Gillet, directeur ; elle a admiré les peintures de valeur qui y sont rassemblées; ces œuvres d'art remarquables proviennent de la congrégation des frères Saint-Jean-de-Dieu, qui dirigeait autrefois l'hôpital de la Charité.

Les pierres tombales que M. Coyecque avait signalées ont été examinées dans la cave où elles sont reléguées actuellement; plusieurs présentent un certain intérêt, tant par la nature des inscriptions gravées, que par des encadrements caractéristiques.

La Commission a tout particulièrement remarqué une plaque de marbre ayant un beau caractère de souvenir parisien.

Cette plaque était placée au-dessus de la porte d'entrée de la célèbre clinique de Corvisart et constitue un document très intéressant ; quoique divisée en deux morceaux, elle est complète et la Commission a pensé qu'on pourrait la transporter au musée Carnavalet.

M. Guiffrey dit qu'il serait préférable de la rétablir, sinon à l'endroit qu'elle occupait primitivement, tout au moins à proximité et dans l'intérieur de l'hôpital de la Charité.

La Commission approuve M. Guiffrey et demande à M. le Préfet de la Seine d'intervenir auprès de l'Administration de l'Assistance publique pour faire mettre en place la plaque de la clinique de Corvisart.

Les pierres tombales seront cataloguées dans l'inventaire projeté.

M. Tesson, reprenant la suite de son compte rendu, rappelle que la 1re Commission a visité la très curieuse *salle de garde des internes en médecine* servant de vestiaire aux médecins, où se trouvent des peintures intéressantes.

L'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, au coin du boulevard Saint-Germain, occupe l'ancienne chapelle des frères Saint-Jean-de-Dieu. La salle disposée en amphithéâtre n'offre de remarquable qu'un grand nombre de peintures, copies pour la plupart.

Pourtant, les vieux meubles qui garnissent l'ancienne sacristie — quoique surchargés de peinture — sont encore bien intéressants et la Commission estime qu'il y a lieu de rechercher s'ils n'appartiennent pas à l'Administration de l'Assistance publique, afin de les faire inventorier avant le déménagement de l'Académie.

M. Ch. Lucas signale la singulière disposition actuelle des locaux de l'ancienne chapelle des frères Saint-Jean-de-Dieu ; un mur a été élevé à la séparation du chœur et de la nef et, tandis que la chœur fait partie intégrante de l'hôpital de la Charité qui, profitant de sa disposition circulaire, l'utilise comme petit amphithéâtre, la nef est devenue salle des réunions de l'Académie de médecine avec une entrée particulière sur la rue des

Saints-Pères. Il faut avoir un plan complet qui rapproche les deux parties, maintenant isolées, pour reconstituer la première destination de locaux si entièrement séparés maintenant.

M. Tesson dit que la Commission est allée ensuite examiner le joli portail d'église situé au fond de la cour du n° 16 de la rue de Varenne et dont il a été parlé plus haut.

L'on a ensuite vu les anciens hôtels que le prolongement du boulevard Raspail va faire disparaître : rue de Varenne, 7, ancien hôtel Louis XV ; même rue n° 11, hôtel de la famille du Luart, du plus bel aspect.

Puis la Commission a visité l'hôpital Laënnec, qui ne contient plus rien d'intéressant. Les œuvres d'art et meubles anciens auraient été déménagés lors du transfert des incurables à l'hospice d'Ivry.

Le vieux plan signalé par M. Coyecque existe toujours ; mais il n'offre qu'un intérêt restreint puisqu'il fait partie de l'édition du Plan des hôpitaux et hospices de Paris publié en 1820 et dont un exemplaire existe à la bibliothèque de la Ville.

La chapelle est dans un état lamentable ; la toiture menace ruine ; les vitraux n'existent plus qu'à l'état de souvenir et encore menacent-ils la sécurité des visiteurs.

M. Ch. Lucas dit que les rares débris existant encore ont été, au hasard, placés en encadrement des fenêtres et qu'il y aurait peut-être un petit intérêt à détacher ces débris, dont la chute est imminente.

Il existe aussi un certain nombre de dalles tumulaires dont les inscriptions sont en partie effacées et dont il y aura lieu de se préoccuper au moment de l'inventaire ; il en est de même de quatre reliquaires et de tableaux en très mauvais état. L'un de ceux-ci serait de Philippe de Champagne.

Les deux corps de bâtiments principaux sont soutenus par des contreforts d'un genre particulier.

L'on a aussi remarqué deux vieux puits comblés surmontés d'une cage en fer forgé.

Il existe deux anciens escaliers en parfait état avec des lustres d'une sorte assez rare dont le modèle pourrait être placé à côté des types signalés à la précédente réunion.

M. Alfred Lamouroux pense que la Commission ne peut qu'être favorable aux propositions présentées par M. Ch. Lucas et demande leur renvoi à la 1re Sous-commission.

Adopté.

Délibérations non exécutées.

M. Alfred Lamouroux signale un certain nombre d'affaires mises en délibération et qui n'ont pas encore reçu de solution :

1° A la 2e Sous-commission : le repérage sur les plans des fouilles faites aux différentes époques de l'histoire de Paris ; le repérage sur des plans géologiques des niveaux successifs du sol parisien ; la communication du plan de la chapelle de Robert Sorbon ;

2° A la 3e Sous-commission : la reproduction des berges de la Seine, qui se modifient tous les jours ;

Le transport à Carnavalet de la porte de la Bastille actuellement à Sainte-Pélagie.

En ce qui concerne les plans à repérer, le travail est d'une exécution laborieuse qui demandera un assez long espace de temps.

M. Detaille dit que d'accord avec M. Cain des instructions vont être données pour faire procéder à la reproduction des aspects des berges de la Seine.

M. Le Roux, au sujet de la porte de la Bastille, dit que la prison de Sainte-Pélagie sera désaffectée dans trois ou quatre mois et qu'il ne sera possible de déplacer la porte qu'à cette époque.

M. Cain dit qu'il fera le nécessaire aussitôt. Il mentionne l'utilité qu'il y aurait pour la Commission d'examiner dans les dépendances du Dépôt, au Palais de justice, des anciennes boiseries, vieilles portes, etc., très intéressantes.

M. Le Roux répond que l'ancienne salle dite des cuisines de Saint-Louis qui servait de magasin à ces objets a été rangée et que l'on a fait un classement de ce qui pourrait être utilisé, notamment pour la décoration de la salle des Pas-Perdus, mais qu'il en existe encore un assez grand nombre pour que d'accord avec l'architecte du Palais l'on opère un prélèvement pour le musée Carnavalet.

M. le Président conseille à M. Le Roux de se mettre en rapport avec M. Daumet, architecte du Palais, pour arriver à une entente à ce sujet.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE PERMANENCE.

1° *Reproduction de plans et dessins.*

M. Alfred Lamouroux expose que la Commission de permanence a émis le vœu que

des reproductions de plans et dessins, établies dans les plus strictes conditions d'économie, puissent être annexées aux procès-verbaux.

Ce vœu est adopté et quelques spécimens pourront être choisis pour illustrer le procès-verbal.

2° Choix d'une marque pour les travaux de la Commission du Vieux Paris.

M. Alfred Lamouroux appelle l'attention de la Commission sur la proposition qui consiste à faire choix d'une marque à appliquer sur les différents travaux accomplis par la Commission du Vieux Paris et qui serait ainsi pour l'avenir un témoignage du labeur de cette Commission.

Cette marque pourrait consister en un petit monogramme, surmonté d'une couronne murale, et serait apposée sur toutes les reproductions faites par les soins de la Commission. Une étiquette, d'un modèle spécial à déterminer, serait également appliquée sur les objets recueillis par la Commission.

Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Lamouroux présente ensuite les communications de la 2e Sous-commission.

Il rend compte tout d'abord des découvertes faites dans les sondages exécutés par le service de la Navigation dans la Seine, sous le pont au Change, contre le quai de la rive droite, pendant les premiers jours d'avril 1898. Parmi les objets trouvés, il faut mentionner : 1° trois pierres de liais carrées d'environ 0 m. 50 c. de côté et 0 m. 08 c. à 0 m. 10 c. d'épaisseur, dont deux sont semblablement gravées d'une croix potencée cantonnée de quatre petites croix, et l'autre est seulement gravée d'un monogramme composé des deux lettres M G enlacées, avec la date de 1630 au-dessous; 2° une certaine quantité de débris de poteries du moyen âge et de diverses époques modernes; 3° plusieurs débris d'ustensiles de ménage en cuivre et en étain; 4° plusieurs outils de fer entièrement couverts de rouille, tels que cognées, doloires, herminettes, pioches, hachettes, marteaux, etc., etc.; 5° quelques pièces de monnaies en cuivre, très oxydées, dont les inscriptions et les figures ont disparu, sauf une piécette à l'effigie de Gaston d'Orléans, comme l'indique son exergue, et qui paraît être un double denier tournois.

Au sujet de ces découvertes, M. Alfred Lamouroux rappelle que les objets trouvés ainsi dans le lit de la Seine appartiennent à l'Etat, mais que MM. les ingénieurs de la Navigation lui ont promis de ne faire aucune opposition à leur cession à la Ville. Il est certain que M. le Préfet voudra bien entamer d'urgence les négociations nécessaires.

M. le Président déclare qu'il est tout disposé à seconder les vues de la Commission.

Puis la parole est donnée à **M. Ch. Sellier** pour la lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la 2e Sous-commission relativement aux fouilles exécutées pour le remaniement des égouts de la rive gauche :

« *Rapport présenté par M. Charles Sellier sur les fouilles exécutées, pour la modification des égouts de la rive gauche, par suite du prolongement du chemin de fer d'Orléans.*

« Messieurs,

« Le remaniement des égouts de la rive gauche, nécessité par le transfert de la gare d'Orléans de la place Valhubert au quai d'Orsay, comporte deux opérations principales : la dérivation du collecteur de Bièvre et la dérivation du collecteur des quais, formant ensemble 6 lots de travaux.

Le *collecteur de Bièvre*, qui passait par le boulevard Saint-Germain, le boulevard Saint-Michel et les quais de la rive gauche, est dévié, à partir du boulevard Saint-Germain, par la rue Saint-Jacques, la rue des Ecoles, la rue de l'Ecole-de-Médecine, le boulevard Saint-Germain et la rue de Solférino, jusqu'au quai où il rejoint son ancien parcours. Cette dérivation est exécutée entièrement en souterrain et forme les deux premiers lots de l'ensemble des travaux.

« Le premier lot comprend la partie dudit collecteur qui s'étend du quai d'Orsay à la rue de Rennes et certains ouvrages accessoires, notamment la déviation de la galerie des eaux rencontrée au boulevard Saint-Germain. Les puits d'attaque de ce lot, au nombre de deux, sont situés, l'un sur le boulevard Saint-Germain vis-à-vis du Ministère des Travaux publics, l'autre contre le jardin de l'Académie de médecine, près de la rue des Saints-Pères.

« Le deuxième lot s'étend de la rue de Rennes au boulevard Saint-Germain vis-à-vis de la rue Domat et comprend, parmi ses ouvrages accessoires, un important déversoir d'orage sous le boulevard Saint-Michel débouchant en Seine en aval du pont Saint-Michel. Les puits d'attaque de ce lot sont au nombre de trois; ils sont situés, le premier au boulevard Saint-Germain, à côté de la statue de Broca; le deuxième au boulevard

Saint-Michel, au coin de la rue Pierre-Sarrazin ; le troisième rue Saint-Jacques, entre la rue des Ecoles et le boulevard Saint-Germain.

« Le *collecteur des quais* ou *collecteur bas*, rive gauche, est d'abord dévié en deux points : 1° aux abords de la place Valhubert pour passer sous la gare, emprunter la rue des Messageries et le boulevard de l'Hôpital ; 2° à la rue des Fossés-Saint-Bernard, par laquelle il vient rejoindre son ancien parcours des quais. Ces deux déviations constituent le troisième lot des travaux.

« Parmi les ouvrages accessoires, il faut citer, en première ligne, les déversoirs d'Austerlitz et de Saint-Bernard destinés à évacuer les eaux d'orage, non seulement du collecteur des quais, mais aussi du collecteur de Bièvre, par la rue de Buffon et la rue des Fossés-Saint-Bernard. Non moins importants sont les bassins de désablement situés au confluent, avec le collecteur de Bièvre, rue de Jussieu pour ce dernier collecteur, et destinés à remplacer les bassins de la place Saint-Michel ; d'autres bassins ont été établis à l'origine de la rue des Fossés-Saint-Bernard pour le collecteur des quais.

« Sur tout le parcours de la rue des Fossés-Saint-Bernard, les travaux ont été exécutés en tranchée ; de la rue des Ecoles à la rue des Fossés-Saint-Bernard, ils ont été faits en souterrain au moyen de trois puits d'attaque très peu espacés.

« Enfin, depuis la rue de Pontoise, en suivant les quais jusqu'à la rue de Bourgogne, l'ancien collecteur bas est entièrement supprimé et remplacé par un collecteur neuf destiné à l'évacuation des eaux de l'îlot compris entre la Seine et le boulevard Saint-Germain. Ce nouveau collecteur bas, en quittant les quais, suit les rues des Grands-Degrés, de la Bûcherie et de la Huchette, remonte la rue de la Harpe, redescend le boulevard Saint-Michel, gagne la place Saint-André-des-Arts par la rue Saint-Séverin, suit les rues Saint-André-des-Arts et de Buci, bifurque rue de Seine pour gagner la rue Jacob et suivre la rue de l'Université jusqu'à la rue de Bourgogne, où il se raccorde avec l'ancien collecteur de la rue de l'Université. Deux déversoirs d'orage desservent ce collecteur neuf, l'un à la rue Bonaparte, l'autre à la Concorde. Cette deuxième partie de la dérivation du collecteur des quais constitue les 4e, 5e et 6e lots des travaux.

« Sur un parcours d'environ 1,250 mètres, le 4e lot s'étend de la rue de Bourgogne à la rue Bonaparte ; il est exécuté entièrement en souterrain au moyen de vingt-cinq puits d'attaque espacés de 50 mètres d'axe en axe.

« Le 5e lot, qui fait suite au précédent, de la rue Bonaparte à l'extrémité de la rue de la Harpe, est aussi exécuté tout en souterrain ; il a dix puits d'attaque.

« Le 6e lot, qui est en suivant, depuis l'extrémité de la rue de la Harpe jusqu'au quai de la Tournelle, est également exécuté en souterrain, sauf en deux endroits où le travail a été fait en tranchée : 1° entre la rue Saint-Julien-le-Pauvre et la rue Lagrange ; 2° entre la rue Maître-Albert et le quai de la Tournelle. Quatorze puits d'attaque desservent les parties en souterrain.

« Le déplacement des collecteurs de la Bièvre et des quais entraîne en outre : 1° de nombreuses modifications dans les égouts existants, notamment des renversements de pente ; 2° la construction de petits égouts neufs sur les quais, le long du chemin de fer.

« Enfin, la totalité des travaux énumérés ci-dessus esf exécutée au compte de la Compagnie d'Orléans, par les soins du service des égouts de la Ville de Paris, sous la direction de M. Bechmann, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, avec le concours de MM. Legouez et Tur, ingénieurs ordinaires, et de MM. Robin, Martin Coulomb, Lassalle, Hénault, Lan et Pérès, conducteurs.

« Les fouilles exécutées pour la modification des égouts de la rive gauche ont amené déjà quelques découvertes archéologiques qu'il importe de mentionner, et au sujet desquelles j'ai l'honneur de vous présenter un compte rendu au nom de la 2e Sous-commission.

« Sur la partie du 3e lot située aux abords de la place Valhubert, rien n'a encore été signalé. Mais il n'en est pas de même à l'entrée de la rue des Ecoles, au point même où la Commission des inscriptions parisiennes a rappelé, par une inscription lapidaire, le souvenir de l'ancienne porte Saint-Victor de l'enceinte de Philippe-Auguste. Là, à 18 m. 30 c. du pan coupé de l'angle formé par la rue des Ecoles et la rue du Cardinal-Lemoine, du côté des numéros pairs de cette dernière, on a découvert, dans un sol de remblais et de gravois, sur 10 m. 50 c. de long et 3 mètres de large, à 2 m. 75 c. de profondeur au-dessous du niveau du pavé de la rue des Ecoles, le sommet d'un massif de pierre de taille de moyen appareil, lequel, après avoir été dégagé jusqu'à sa base de fondation, mesure 5 m. 15 c. de hauteur et porte sur un fond de sable. Ce massif est circulaire à ses deux abouts. Il est certain qu'on est là en présence d'une des deux piles de fondation de l'an-

cienne porte Saint-Victor, représentée jusqu'à présent en plan par une face circulaire du côté de l'extérieur de la ville, et par une face rectangulaire du côté de l'intérieur. A 6 mètres en avant de ce massif, vers la rue de Jussieu, on a rencontré un mur de 2 mètres d'épaisseur, en pierre de taille de même appareil, placé transversalement par rapport à l'axe de la rue, et d'où partait, suivant le même axe, un autre mur de 1 mètre d'épaisseur, ainsi que d'autres massifs en suivant de moindre importance ; le tout arasé à la même altitude que le massif précédent, mais s'enfonçant plus bas en terre ; le remblai qui entourait ces maçonneries subséquentes était composé de terres vaseuses et infectes, qui permettent de supposer qu'on se trouve là dans l'ancien fossé fangeux du rempart.

« C'est là que, dans une ouverture d'environ 0 m. 70 c. de large pratiquée dans ledit mur de 1 mètre d'épaisseur, à 6 m. 50 c. de profondeur du sol, et à 7 m. 50 c. du pan coupé de l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine et de la rue des Ecoles, on a trouvé une pièce d'artillerie du genre de celles appelées bombardes déjà en usage au XIVe siècle. Cet engin mesure 0 m. 60 c. de long et 0 m. 16 c. de diamètre intérieur. Il est formé de lames de fer ou de tôle jointives, de 0 m. 05 de large, réunies en manière de douves de tonneau et cerclées par des frettes en fer plat de 0 m. 035 de large et 0 m. 01 c. d'épaisseur, alternées de bourrelets en fer demi-ronds de 0 m. 025 d'épaisseur.

« Vers le point où la rue des Fossés-Saint-Bernard vient aboutir à la rue de Jussieu, on a traversé, à environ 2 mètres au-dessous du sol actuel, une sorte de dalot en pierre, de section à peu près carrée, mesurant environ 0 m. 30 c. de côté. Ce dalot se dirige du Nord vers la Seine : il ne fonctionne plus depuis bien longtemps assurément.

« A la croisée de la rue Lagrange avec la rue de la Bûcherie, le nouveau collecteur des quais traverse presque perpendiculairement une galerie souterraine voûtée, entièrement remblayée, mesurant 2 m. 20 c. sous clef, 2 m. 40 c. de largeur et 0 m. 70 d'épaisseur de piédroits et de voûte. Le sol de cette galerie est pavé et se trouve à 4 m. 80 c. au-dessous du niveau du sol actuel de la rue. Après un examen attentif des choses, il est facile d'admettre que cette galerie a dû autrefois servir de communication entre les deux bâtiments annexes de l'Hôtel-Dieu construits en 1758 par l'architecte Saint-Phar, et dont la majeure partie subsistante borde encore les deux côtés de la rue de la Bûcherie. En effet, les plans de Paris antérieurs au percement de la rue Lagrange et au déplacement du pont au Double nous montre que lesdits annexes de l'Hôtel-Dieu s'étendaient de part et d'autre de la rue de la Bûcherie jusqu'à la rue du Fouarre et l'ancien pont au Double, c'est-à-dire traversaient l'emplacement de la rue Lagrange projetée. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on rencontre aujourd'hui sous celle-ci une galerie et des caves qui, sous la rue de la Bûcherie, reliaient jadis les bâtiments en question. On peut d'autant mieux vérifier notre assertion en notant que l'axe de la galerie découverte est à 2 m. 20 c. au delà, en amont, de l'axe de la rue Lagrange qui lui est presque parallèle en ce point.

« Peut-être cette galerie accédait-elle à la Seine, en aval du pont au Double, pour permettre aux servantes de l'Hôtel-Dieu d'y aller laver leur linge.

« Rue de la Bûcherie, à peu près dans l'axe de cette voie, avant d'atteindre la rue du Petit-Pont, et à 17 mètres de l'angle de la rue Saint-Julien-le-Pauvre, la tranchée ouverte pour le même collecteur a mis à découvert, à 1 m. 50 c. de profondeur, un mur en maçonnerie de blocage, hourdée en mortier de chaux et sable, de 3 mètres de hauteur, situé en plein terrain de remblai et portant quelques traces d'un enduit assez épais d'un ciment de tuileau.

« Quelques débris de poteries gallo-romaines, notamment du genre de eelles appelées poteries samiennes, ont été trouvés dans le puits de service de la rue de la Bûcherie, vis-à-vis le n° 37.

« Au puits situé rue de la Harpe, au coin de la rue Saint-Séverin, on a extrait du sol, au milieu de remblais, à environ 2 m. 50 c. de profondeur, un chapiteau très fruste, sans ornements de sculpture, avec deux tambours de fût de colonne en pierre. Le chapiteau mesure 0 m. 50 c. de côté à son abaque, 0 m. 35 c. de hauteur et 0 m. 35 c. de diamètre à sa base. Les tambours sont de même diamètre et ont 0 m. 27 c. et 0 m. 36 c. de hauteur l'un et l'autre. Le tout doit provenir d'une crypte ou d'une cave voûtée en arête.

« Sur le 5e lot, les découvertes ne sont pas non plus dépourvues de quelque intérêt. Plusieurs débris de poteries gallo-romaines ont été aussi trouvés dans le puits situé à l'extrémité de la rue de La Harpe, en face des Thermes, ainsi que dans les puits du boulevard Saint-Michel, sans compter quantité d'infimes fragments de pots, vases, lampes, etc., de diverses époques, les uns datant du moyen âge, et les

autres des temps modernes, la plupart de forme assez grossière et sans importance.

« Au puits dn boulevard Saint-Michel, à l'angle de la rue Saint-Séverin, on a trouvé deux petites pièces de monnaie de cuivre dont l'une est un double tournois à l'effigie et au nom de François de Bourbon, prince de Conti, sans millésime, portant au revers les armes de ce prince : trois fleurs de lis, avec le bâton péri en bande ; l'autre piécette est un simple denier où l'on ne distingue plus que le millésime 1634.

« Au puits de la place Saint-André-des-Arts, à une profondeur moyenne de 1 m. 50 c. on a rencontré un massif de maçonnerie presque carré en plan de 1 m. 75 c. de côté et de 2 m. 85 c. de haut qui pourrait bien être la substruction d'un des piliers de l'ancienne église Saint-André-des-Arts.

« Plus loin, vers l'entrée de la rue Saint-André-des-Arts, on a traversé un important massif de même nature sur 3 mètres d'épaisseur, 2 mètres de hauteur, et á 3 mètres de profondeur au-dessous du sol.

« Mais la découverte la plus intéressante faite en ces parages est une pierre sculptée et peinte paraissant remonter par son style au XVe siècle. Elle représente un personnage accroupi, dans l'attitude de la prière, présentant sur sa poitrine un écusson dont la pointe est arrondie, où l'on voit sculptés trois vases à couvercle, posés 2 et 1. Nous n'avons encore pu identifier ces armoiries. Il est possible qu'elles rappellent la famille dont l'un des membres fut, au XVe siècle, un des bienfaiteurs de l'église Saint-André-des-Arts, sinon une confrérie d'artisans ou de marchands qui aurait pu avoir là sa chapelle.

C'est aussi du puits de la place Saint-André-des-Arts que provient une pièce de monnaie en alliage de cuivre et d'argent au millésime de 1577 et aux armes royales de France, qui n'est autre qu'un douzain du temps de Henri III. Le douzain valait douze deniers. Quelques ossements humains ont été aussi extraits de la place Saint-André-des-Arts. Ils proviennent sans aucun doute des caveaux de sépulture de l'ancienne église.

« Dans la rue Saint-André-des-Arts, entre la rue Mazet et la rue Dauphine, le nouveau collecteur bas traverse quatre murs de 1 m. 35 c. d'épaisseur pour les trois premiers, et de 2 m. 05 c. pour le quatrième. Ce dernier est distant de l'angle de la rue Dauphine de 15 m. 75 c. Lesdits quatre murs, enfin, sont espacés de 3 m. 25 c. Suivant notre avis, on peut voir là les substructions du pont-levis, sinon d'un ouvrage avancé sur le fossé établi pour la défense de l'ancienne porte de Buci, dite aussi porte Saint-Germain, située tout près de la rue Saint-André-des-Arts, à hauteur de la rue Contrescarpe (aujourd'hui rue Mazet). D'ailleurs les terres vaseuses et nauséabondes au milieu desquelles ces murs ont été rencontrés annoncent que le fossé de l'ancien rempart passait là.

« Sur le quatrième lot, il n'y a presque rien à signaler, sinon un petit pot en terre, avec anse, d'environ 0 m. 07 c. de haut sur autant de diamètre, trouvé à 4 m. 80 c. de profondeur en terre, rue de l'Université, à l'angle de la rue du Bac. Cet objet, par sa forme et sa pâte assez grossière, peut être classé parmi les poteries du XIVe siècle. Il y en a de semblables au musée Carnavalet.

« Néanmoins, nous nous garderons de passer sous silence les débris d'une conduite d'eau en bois, rencontrés tout le long de la rue de l'Université entre la rue de Solférino et la rue de Beaune. A partir de ce point, l'axe du collecteur ayant été reporté de l'autre côté de la rue de l'Université, le prolongement de cette conduite nous échappe forcément. Lesdits débris étaient entièrement pourris et tombaient en poudre ; il n'en restait plus que les cerces de fer qui en constituaient l'armature. Ces cerces ont de 22 à 25 centimètres de diamètre. Quoi qu'il en soit, cette conduite, évidemment très ancienne, paraît être le prolongement de celle qu'on voit figurée sur le plan des eaux, fontaines et conduites de la ville de Paris dessiné par l'abbé de La Grive en 1737 pour le IVe volume du *Traité de la Police* de Delamarre. On y voit, en effet, une conduite partir de la fontaine de la Charité située rue Taranne, pour suivre la rue des Saints-Pères et la rue de l'Université jusqu'au delà de la rue du Bac.

« Enfin, les travaux du grand collecteur de Bièvre ont aussi amené quelques petites découvertes. D'abord, trois piécettes de cuivre trouvées au puits situé boulevard Saint-Germain, en face du ministère des Travaux publics ; l'une de ces piécettes est un double tournois aux armes de France du règne de Louis XIII ; les deux autres sont de simples deniers dont les faces et les revers sont entièment effacés par l'oxydation du métal.

« Au puits situé sur le même boulevard, contre le jardin de l'Académie de médecine actuelle, on a rencontré quantité d'ossements humains. Il n'y a là rien d'étonnant : ce puits a été ouvert dans l'ancien emplacement du cimetière de la chapelle du Saint-Père, qui servit de lieu de sépulture aux huguenots, à

la suite de l'édit de Nantes, jusqu'en 1604, et dont il furent dépossédés cette année-là pour faire place aux frères de la Charité dits de Saint-Jean-de-Dieu. On leur concéda en échange un autre cimetière non loin de là, rue des Saints-Pères, près la rue Saint-Guillaume.

« Au puits ouvert sur le boulevard Saint-Michel, à l'angle de la rue Pierre Sarrazin, on a fait aussi quelques trouvailles, peu importantes, il est vrai : plusieurs débris de poteries du moyen âge parmi lesquelles un fragment de vase vernissé, à reliefs naïfs et frustes, où l'on remarque néanmoins quelques tentatives d'émaux, pourrait dater de la Renaissance. Enfin, un boulet de pierre a été trouvé au puits Broca ; est-ce un projectile de notre première artillerie ?

« Tel est, Messieurs, jusqu'à ce jour, en fait de découvertes archéologiques, le résultat donné par les fouilles exécutées ces temps derniers pour la modification des égouts de la rive gauche.

« Dans un prochain rapport, nous pourrons sans doute donner une suite aux renseignements que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui. Nous pourrons aussi produire le complément indispensable de ce travail en présentant un rapport d'ensemble sur les documents géologiques résultant de notes journalières recueillies par le service des Egouts relativement aux diverses natures du sol parisien traversé et fouillé au cours des travaux.

« Pour le moment, permettez-moi, Messieurs, de signaler à votre bienveillante attention la bonne grâce et l'empressement avec lesquels MM. les ingénieurs et conducteurs du service des Egouts se sont mis à la disposition de la Commission du Vieux Paris pour faciliter ses recherches et produire toutes les notes et relevés nécessaires à notre tâche.

« Charles Sellier. »

M. le Président, au nom de la Commission tout entière, félicite et remercie M. Ch. Sellier de son intéressant rapport.

M. Alfred Lamouroux prie la Commission de s'associer aux remerciements exprimés par le rapporteur de la 2e Sous-commission au personnel de tous grades qui lui a facilité sa tâche. Il ajoute que l'on pourrait insérer dans le procès-verbal le plan de la dérivation des égouts ainsi que la reproduction du canon et de la pierre sculptée et enfin la façade de l'église de la rue de Varenne. La publicité donnée à ces deux dernières reproductions amènera peut-être des éclaircissements sur leur nature véritable.

Adopté.

M. Alfred Lamouroux fait passer sous les yeux des membres de la Commission quelques-uns des plus intéressants débris trouvés dans les fouilles dont il vient d'être question et propose d'émettre un vœu pour que ce que le musée Carnavalet ne recueillera pas soit conservé, à titre de comparaison et d'étude, dans une vitrine placée à l'Hôtel de Ville, afin que les membres de la Commission y aient facile accès.

M. Brown annonce qu'il peut mettre à la disposition de la Commission une armoire vitrée qui est placée dans un petit magasin de l'Hôtel de Ville.

M. le Président donne son assentiment à ce projet qui, dès lors, pourra être promptement réalisé.

M. Édouard Detaille, président de la 3e Sous-commission, présente les reproductions dont suit la nomenclature :

1° Trois panneaux peints par M. Marec, savoir :

Entrée de l'hôtel du Cheval-Blanc.

Cour intérieure de l'hôtel du Cheval-Blanc.

Les écuries de l'hôtel du Cheval-Blanc.

2° Six aquarelles par M. Delafontaine, savoir :

Escalier rue Mabillon.

Façade du Château-Rouge.

Cour de Saint-Julien-le-Pauvre.

Hôtel du lieutenant du Petit-Châtelet.

Tour de Dagobert, rue Chanoinesse, 18.

Enseigne de Saint-Julien-le-Pauvre et statue de Charlemagne située dans cette église.

3° Une étude peinte par M. Schaan, Entrée de la Grande-Roquette.

4° Une étude peinte de M. Thivet, l'Impasse Sourdis (rue Pastourelle).

5° Quatre études peintes sur la vallée de la Bièvre, par M. Schmidt, savoir :

Rue de Tolbiac.

Un fond de la rue Barrault.

Rue des Peupliers.

Un coin rue des Peupliers.

M. Édouard Detaille propose à la Commission de sanctionner par un vote l'acceptation de ces reproductions.

Adopté.

M. Alfred Lamouroux signale l'intérêt que présenterait une reproduction, par l'aquarelle ou la peinture, de la cour du Dragon ; il en fait la proposition.

Adopté.

M. Édouard Detaille dit qu'il sera utile, dès que le musée Carnavalet possédera un certain nombre de reproductions comme celles dont il est question, de les grouper par régions afin de pouvoir dégager la caractéristique des différents quartiers de Paris.

M. Jules Périn demande s'il ne serait pas possible d'obtenir au musée Carnavalet une salle spéciale, dans laquelle seraient installés toutes les reproductions et tous les objets réunis par la Commission du Vieux Paris.

M. Georges Cain répond qu'il a déjà étudié la question ; il annonce que, dans cinq ou six mois, quand les matériaux réunis par la Commission seront suffisamment nombreux, il les exposera, avant leur répartition dans les différentes sections, dans une des salles du musée Carnavalet.

M. Édouard Detaille propose, au nom de la 3e Sous-commission, de faire exécuter les reproductions ci-après :

La cour de l'hôtel situé rue de Varenne, n° 7.

L'hôtel situé au n° 11 de la même rue.

Le marché du Cours-la-Reine ;

La pompe à feu de Chaillot ;

La cour du Heaume, rue Pirouette ;

Un hôtel Louis XIV, 25, rue du Jour.

La cour d'une maison située au coin de la rue Mondétour et de la rue Pirouette ;

Le réservoir situé au coin de la rue de Constantinople ;

L'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, prendre la salle des délibérations ;

Le marché Saint-Germain ;

L'ancien collège Rollin, rue Lhomond ;

Rue Galande, nos 50 et 46, cages d'escalier triangulaires.

Ces propositions sont adoptées.

M. Quentin-Bauchart dit qu'il avait précédemment demandé la conservation du fronton du palais de l'Industrie. Aucune suite n'ayant été donnée à sa proposition, il demande aujourd'hui qu'une aquarelle soit faite de ce qu'il reste de ce palais.

Cette proposition est adoptée.

M. Laugier signale, pour la reproduction, une intéressante sculpture de balcon appartenant à l'ancien hôtel de La Tremouille, rue des Bourdonnais, 31.

Adopté.

M. Le Vayer signale que dans les caves de l'école communale de la rue des Archives (ancien couvent des Carmes-Billettes) se trouve une grande dalle tumulaire du xve siècle qui porte les traces des effigies de deux personnages.

Les ornements d'architecture et l'inscription gravés sur lames de métal ont été dérobés, mais les armoiries des défunts gravées sur la pierre et d'un très beau style sont demeurées intactes.

Ce sont celles de Guillaume Guérin, conseiller en la Cour du parlement de Paris, décédé en 1408, et celles de sa femme, de la maison de Charny.

Renvoyée à la 1re Sous-commission.

M. Charles Lucas dit qu'au cours des excursions faites dans Paris par les Sous-commissions, bien des fragments, soit en pierre, soit en bois, de différents styles, ont été remarqués et dont les moulages feraient d'excellents modèles pour les écoles de dessin ; d'un autre côté, dans les pierres de Notre-Dame, dont une partie va venir à Carnavalet, on trouverait bien des motifs intéressants à soumettre aux élèves de ces écoles. Certaines parties, aussi, du portail de la rue de Varenne rempliraient également très avantageusement ce but.

Il demande, en conséquence, s'il ne serait pas possible d'organiser au musée Carnavalet un petit atelier de moulage, analogue à celui qui fonctionne au Louvre, mais de proportions plus restreintes, et dans lequel le moulage des fragments les plus intéressants pourrait être fait pour servir de modèles aux écoles de dessin de la Ville. On pourrait ainsi procurer aux élèves parisiens l'occasion de copier des modèles très purs des différents styles de l'art français.

M. Georges Cain ne voit pas d'objections

à l'exécution de la proposition de M. Ch, Lucas. Il se déclare tout disposé à y donner satisfaction si la Commission l'adopte.

La proposition de M. Ch. Lucas est adoptée en ce qui concerne l'atelier de moulage, la partie relative aux écoles de dessin est renvoyée à la direction de l'Enseignement primaire.

M. Ch. Normand communique le modèle de fiches adopté par la Société des amis des monuments parisiens et aussi le rapport de la Société sur l'emploi de cette fiche.

Ces documents sont renvoyés à la 1re Sous-commission.

M. Alfred Lamouroux dit que, pour faire suite à un vote précédent relatif à l'acquisition de cartes géologiques de Paris et de ses environs, la Commission de permanence a décidé de soumettre à la ratification de la Commission plénière l'acquisition de quatre exemplaires entoilés de la carte au 1/40000e en quatre feuilles, éditée par la maison Baudry et Cie, 15, rue des Saint-Pères. Ces exemplaires seraient remis aux présidents des trois Sous-commissions et de la Commission de permanence.

Adopté.

Le même membre rappelle les services rendus à la Commission du Vieux Paris lors de la découverte de l'enceinte de Lutèce, rue Chanoinesse, par MM. Barbé, un amateur éclairé, Le Voisvenel, architecte, et Loup, entrepreneur; il propose qu'à cette occasion la Commission leur fasse hommage de la grande épreuve photographique tirée par M. Godefroy et représentant la découverte faite grâce à leur concours gracieux et éclairé.

Cette proposition est adoptée.

M. Edgar Mareuse demande s'il ne serait pas possible à l'Administration municipale de modérer les ardeurs des afficheurs électoraux en ce qui concerne les statues, les bas-reliefs et les monuments.

Sur les observations de plusieurs membres, disant qu'il est peut-être un peu tard pour prendre des mesures de préservation, l'incident est clos.

M. Jules Claretie demande où en est la délibération prise à la dernière séance relativement à l'acquisition de l'hôtel de Lauzun.

M. Alfred Lamouroux répond que l'affaire a été transmise à l'Administration. Il estime que la Commission ne peut aller au delà de ce qu'elle a déjà fait à ce sujet, puisqu'un vote unanime a été émis par elle pour l'acquisition par la Ville.

M. Quentin-Bauchart pense que l'Administration pourrait, par un mémoire, en saisir le Conseil municipal. Il ajoute que le public ne comprendra jamais que la Ville de Paris n'est pas assez riche pour faire cette acquisition et conserver cet hôtel à l'admiration des Parisiens.

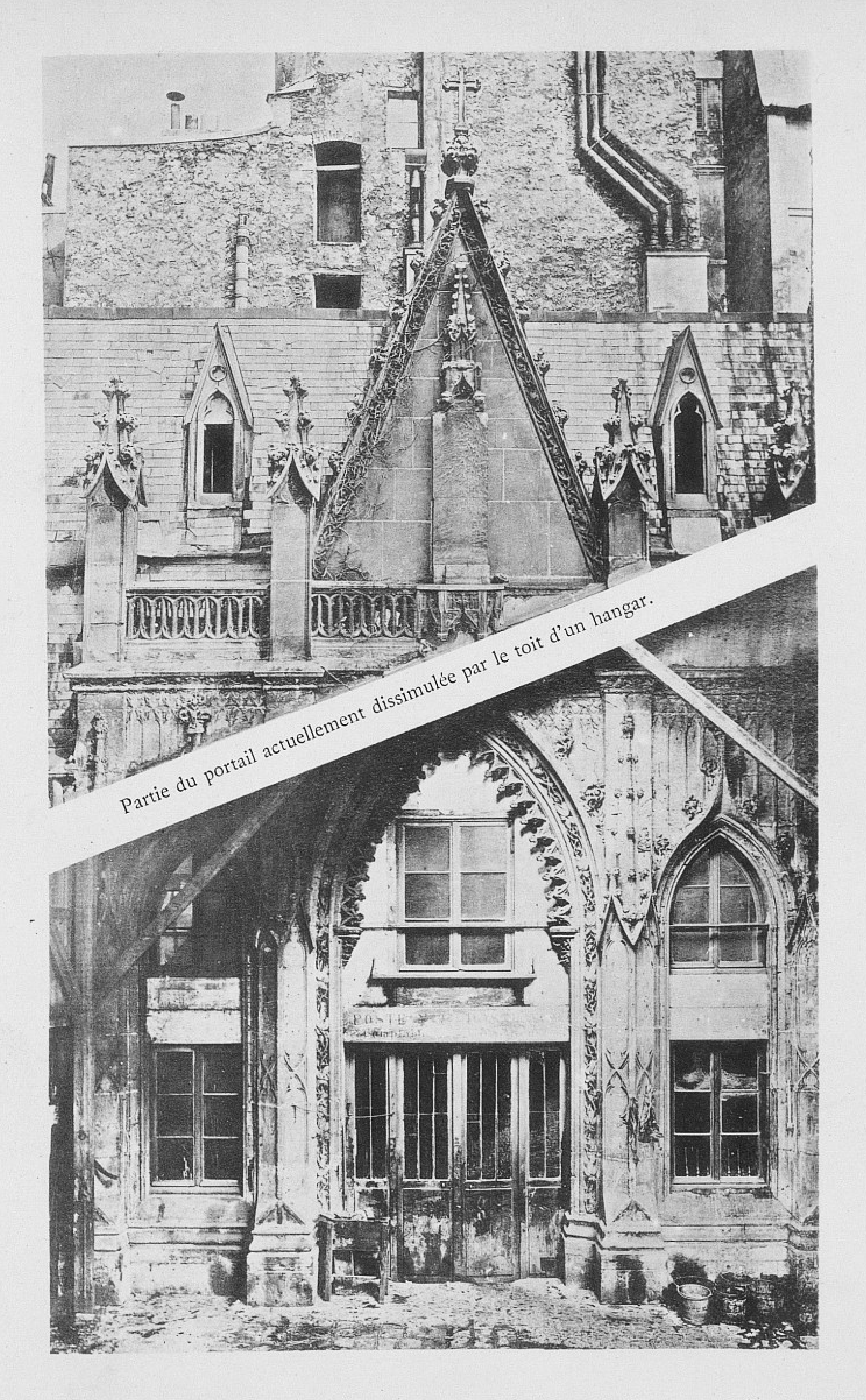
M. Augé de Lassus rappelle ce qu'il a déjà dit à la précédente séance, à savoir que la famille du baron Pichon est disposée à faire à la Ville, si elle voulait s'en rendre acquéreur, toutes les concessions possibles, par exemple l'acceptation du paiement par annuités à déterminer.

M. le Préfet de la Seine répond qu'il n'a été saisi d'aucune proposition des héritiers de M. le baron Pichon.

L'incident est clos.

La séance est levée à six heures et demie.

1018. — Imprimerie municipale, Hôtel de Ville. — 1898.



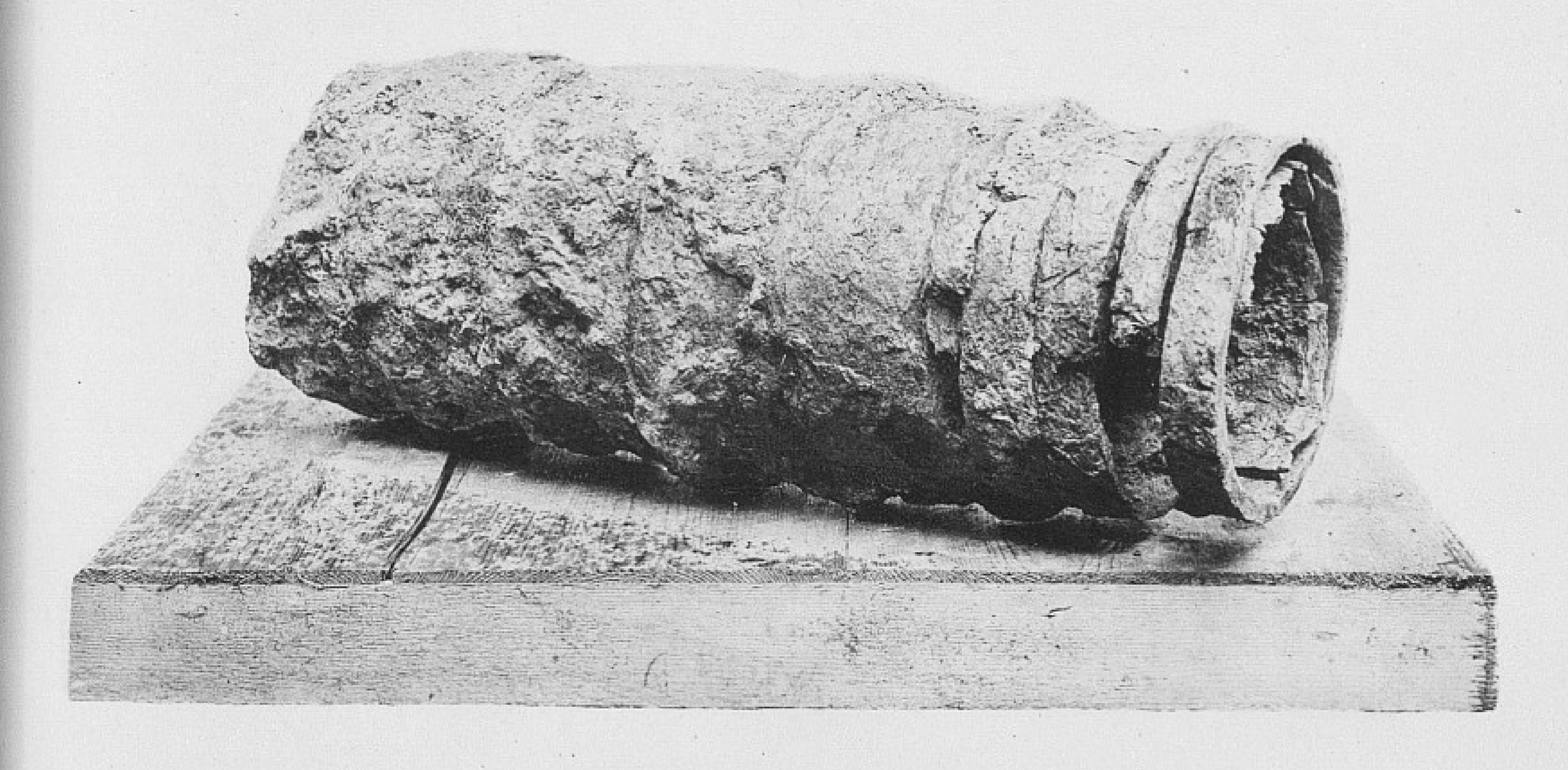
Partie du portail actuellement dissimulée par le toit d'un hangar.

Portail réédifié dans la cour d'une maison située rue de Varenne nº 16.

Barry, Phot. et Imp. 14, rue du Temple, Paris.



Pierre sculptée trouvée dans les fouilles de la place Saint-André-des-Arts.



Bombarde du XIVe siècle trouvée dans les substructions de la porte Saint-Victor.

Barry, Phot. et Imp. 14, rue du Temple, Paris.



PLAN GÉNÉRAL
du remaniement des
ÉGOUTS DE LA RIVE GAUCHE
exécuté par suite du
Transfert de la Gare du chemin de fer d'Orléans au quai d'Orsay.
Dressé d'après le plan général du projet par M. LEGOUEZ, Ingénieur des Ponts et Chaussées
Echelle de 1/5000
SEINE
FLEUVE
ILE DE LA CITÉ
ILE SAINT LOUIS
Déversoir à grande
Déversoir à établir
Déversoir de la Concorde
Quai d'Orsay
Quai Voltaire
EMPLACEMENT DE LA COUR DES COMPTES
HÔTEL DES MONNAIES
Quai de la Tournelle
Quai Saint Bernard
GARE D'ORLÉANS
4e LOT
5e LOT
6e LOT
3e LOT
2e LOT
1er LOT
Légende
Collecteurs à construire.
Collecteurs à supprimer.
Indication des découvertes archéologiques
A Substructions de la porte St Victor ... Bombarde du XIVe siècle.
B Galerie souterraine de l'ancien Hôtel-Dieu.
C Pierre sculptée et substructions de l'Eglise St André-des-Arts.
D Substructions de la Porte de Buci.
E Ancien cimetière de la Charité.